

L'ESSENTIEL

Comment se préparer au mieux à la nouvelle grille de classification des emplois



UNE NOUVELLE CONVENTION COLLECTIVE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la nouvelle convention collective de la métallurgie au ler janvier 2024, la **CFE-CGC** a rédigé ce premier guide pour vous permettre d'anticiper les changements à venir (convention collective, accord d'entreprise, minima salariaux...)

Avec l'analyse des emplois (1), la <u>Nouvelle Convention Collective de la Métallurgie (N2CM)</u> permet de mieux valoriser les **compétences techniques**, les **métiers transverses**, le multiprogramme, et l'innovation. Cela permet aussi de travailler sur une grille unique pour les cadres (I&C) et non cadres (OE & TAM).



https://www.cfecgc-naval.fr/

La campagne des **entretiens professionnels 2023** a fixé les objectifs annuels et attendus de votre poste. C'est l'occasion de recenser l'ensemble des activités que vous réalisez dans votre périmètre.

La cotation de votre emploi, définira votre groupe et classe d'emploi, ce qui le situera dans une fourchette de salaire minimal de la grille salariale associée.

Le moment est donc idéal pour se préparer au passage à la nouvelle classification et faire apparaître vos activités significatives qui permettent d'optimiser vos points dans la cotation.

COTATION / CLASSIFICATION













- Sauvegardez la fiche correspondant à votre poste repère et votre NR (2), mais aussi le NR supérieur et inférieur.
- Sauvegardez les missions et finalités de votre emploi telles qu'elles apparaissent dans votre formulaire d'entretien intermédiaire.
- Identifiez chaque mission et activités que vous réalisez en les surlignant dans votre fiche de poste mais aussi en utilisant les fiches des NR supérieurs et inférieurs si nécessaire.
- Listez les activités et les programmes sur lesquels vous intervenez (ex: spécialiste/expert, formateur occasionnel, réunions clients/fournisseurs, participation aux salons, présentations en CODIR..)
- Vérifiez régulièrement que les activités significatives que vous faites y figurent bien et mettez le document à jour si nécessaire.

Venez nous rencontrer avec ces documents. Cela permettra de vérifier la complétude de votre future fiche emploi "type" et d'identifier les activités supplémentaires qui devront y apparaître.

L'ACCOMPAGNEMENT CFE-CGC POUR SES ADHÉRENTS

À partir de votre fiche emploi, vos représentants CFE-CGC qui ont développé un outil propriétaire, relèveront les verbes d'action et le vocabulaire spécifique permettant une simulation de cotation de l'emploi complète et objective.

Les activités significatives de votre emploi ainsi que les justifications des critères seront ainsi saisies dans l'outil par vos **représentants formés et certifiés**, permettant d'identifier les activités ou périmètres sur lesquels agir pour évoluer dans l'emploi et améliorer la classification.



Si vous souhaitez plus de détails sur la mise en œuvre de cette classification à Naval Group, contactez nous.

- (1) La classification des emplois est basée sur six critères (complexité, connaissance, autonomie, contribution, encadrement coopération et communication) chacun gradués sur 10 degrés. Pour chaque critère, un vocabulaire spécifique permet d'identifier précisément le degré d'exigence à retenir pour la classification.
- (2) Pour obtenir la fiche correspondant à votre poste repère et votre NR : Navista/ Portail SeaRH/ Référentiel des emplois et des postes repères (Ma carrière)/

Navigue ensuite jusqu'à la fiche correspondant à votre emploi et votre NR.

Pour sauvegarder la fiche il suffit de cliquer sur "imprimer tout" dans la fiche et de l'imprimer en pdf (imprimante "Microsoft print to pdf").

CFE-CGC NAVAL GROUP

- Véronique BACHELET +33 (0)6 16 42 63 49 Philippe PRADIER
- Laurent GOSSELIN +33 (0)6 31 93 52 14 Nicolas PANESI
- José BAPTISTA +33 (0)6 47 13 18 44
- Olivier TEISSEIRE +33 (0)6 98 47 54 12
- Philippe PRADIER +33 (0)6 61 95 83 38
- Nicolas PANESI +33 (0)6 44 68 90 92
- +33 (0)6 47 13 18 44 Samuel MOINAUX +33 (0)6 74 00 02 22



